



**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 MARS 2009**

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie ce lundi 30 Mars 2009 à 19h, sous la présidence de Monsieur Christophe PILCH, Maire.

Etait absent et avait donné procuration: A. FACON

Etait absent : Y. AULAK

Après avoir désigné Melle Amandine FLUET secrétaire de séance, l'Assemblée passe à l'examen des différentes affaires portées à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité:

⇒ adopte les décisions prises par délégation dans le cadre de l'Art. 2122-22,

** Décide de reprendre par délibération les décisions d'achat de fournitures pour la médiathèque:*

- Par 31 voix pour et 1 abstention (Mme GALLET), attribue les marchés d'achat des collections :

Documents imprimés :

Lot 1 : la société Librairie Italiques pour Documents imprimés et textes lus : Adolescents et Adultes pour un montant de commande maximum de 120 000 € HT

Lot 2 : la société Bateau Livre pour Documents imprimés et textes lus : Jeunesse pour un montant maximum de 30 000 € HT

Lot 3 : la société Cap Nord pour Bandes dessinées : Jeunesse et Adultes pour un montant maximum de 6 000 € HT

Documents sonores et audiovisuels :

Lot 1 : la société CD Mail pour Musique – Documents sonores (CD) pour un montant maximum de 60 000 € HT

Lot 2 : la société ADAV pour Audiovisuel – Films documentaires et de fiction DVD pour un montant maximum de 60 000 € HT

Lot 3 : la société La Bouquinerie pour Musique – Documents sonores soldés (CD) pour un montant maximum de 6 000 € HT

- A l'unanimité, attribue les marchés d'achat et d'installation du mobilier:

- Lot 1 : la société SCHLAPPMOBEL avec variante concernant le mobilier pour les documents, le renseignement et le multimédia pour un montant de 89 003,33 € H.T

- Lot 2 : la société SCHLAPPMOBEL pour le mobilier pour l'enfance pour un montant de 21 628,80 €

- Lot 3 : la société SPIRAL pour les tables et assises pour un montant de 16 422,00 € H.T

- Lot 4 : la société SPIRAL concernant le mobilier administratif pour les services internes pour un montant de 18 912,00 € H.T

- Lot 5 : la société FERALP pour mobilier d'archivage pour un montant de 14 491,00 € H.T

Par 30 voix pour et 2 abstentions (Mme GALLET, M. BARRE):

⇒ Vote chapitre par chapitre le Budget Primitif 2009

Section d'investissement:

- Dépenses : 11 300 000

- Recettes : 11 300 000

- Après virement de la section de fonctionnement de 2 420 000

Section de fonctionnement:

- Dépenses: 14 126 000

- Recettes: 14 126 000

- Avec un excédent de fonctionnement reporté de 2 405 058,66

⇒ Adopte les taux de 15,21% en taxe d'habitation, de 26,11% en taxe foncière et de 93,92 % en foncier non bâti.

⇒ Vote les subventions allouées aux associations,

A l'unanimité,

⇒ Autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec Monsieur le Préfet permettant l'application des dispositions de l'article 1^{er} de la loi de finances rectificative pour 2009, relative au versement anticipé des attributions du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008,

Par 30 voix pour et 2 abstentions (Mme GALLET, M. BARRE)

⇒ Adopte la liste des marchés supérieurs à 4 000 € HT passés en 2008,

A l'unanimité,

⇒ Désigne Mrs PILCH, DIEVART, FROGET et MEHAIGNERY pour siéger au sein de la Commission Communale d'Accompagnement Foncier dans le cadre du projet du contournement de COURRIERES,

⇒ Accepte la vente de 21 logements appartenant à la S.A de H.L.M LTO situés dans le quartier L. BLUM,

⇒ Adhère à l'association EURALENS et autorise M. le Maire à siéger au sein de cette association,

⇒ *Accepte de reporter notre caution sur les 14 contrats de prêts réaménagés par le LTO et qui avaient bénéficié de notre garantie,*

⇒ *Décide de suivre l'avis du Conseil Municipal de HARNES concernant l'enquête publique relative à l'extension des activités de transit et de regroupement des déchets industriels exploitées par le sté SEVIA de HARNES,*

⇒ *Décide d'organiser le voyage des aînés le jeudi 11 juin à AUBIGNY-AU-BAC, de maintenir l'âge minimum à 67 ans et fixe le prix des places à 7 €,*

⇒ *Vote un crédit de 8 026,09 € TTC pour l'achat de 14 ordinateurs avec casques et 2 imprimantes pour le site informatique de l'école J. MOULIN,*

⇒ *Décide d'organiser un séjour de ski pour 12 jeunes du CAJ pendant les vacances de Pâques,*

⇒ *Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 600 € à l'ASCAMAP pour ses déplacements aux championnats d'aérobic et de yoseikan budo,*

⇒ *Renouvelle le chèque de 55 € pour chaque jeune de 7 à 16 ans inscrit dans une association pour régler tout ou partie de la licence 2009/2010*

⇒ *Autorise M. le Maire à signer une convention avec certaines villes voisines pour l'occupation du centre aquatique,*

⇒ *Vote une subvention exceptionnelle de 852,50 € au collège DEBUSSY pour un déplacement au Futuroscope de Poitiers les 30 et 31 mai 2009,*

⇒ *Adopte l'ouverture d'une classe supplémentaire à l'école J. MOULIN pour la rentrée prochaine,*

⇒ *Adopte le bilan annuel de fonctionnement de la restauration scolaire 2007/2008 de la société SCOLAREST,*

⇒ *Reconduit pour l'été 2009 les centres de vacances et propose des séjours dans l'Aude, en Haute-Savoie, à Gérardmer, au Pyla-sur-mer et un circuit en Italie,*

⇒ *Reconduit les centres d'accueil d'été et fixe la participation des familles comme suit :*

- 7 € pour les courriérois (6.60 € aux journées d'inscription)
- 13 € pour les parents domiciliés en dehors de la commune (12.30 € aux journées d'inscription)
- 12 € par jour pour le camping (10 € aux journées d'inscription)
- 22 € par jour pour le camping pour les extérieurs (20 € aux journées d'inscription)

⇒ Approuve l'organisation de la manifestation « En rue Libre à Courrières » qui se déroulera le vendredi 15 mai 2009 dans les rues Breton, Massenet, Jaurès,

⇒ Adopte le programme des festivités du 14 Juillet,

⇒ Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 440 € au Club des Aînés pour son déplacement à NESLES,

Par 31 voix pour et 1 abstention (Mme GALLET)

⇒ Adopte l'avenant n°1 au contrat d'assurance « dommages aux biens » d'un montant de 1 545,69 € TTC,

A l'unanimité,

⇒ Adopte dans le cadre du Plan Départemental de Promenade et Randonnée, la proposition d'itinéraire du Conseil Général,

⇒ Décide d'instaurer conformément à la loi UH (Urbanisme et Habitat) et plus particulièrement les articles 49 à 53, la Participation pour Voies et Réseaux (P.V.R)

Par 30 voix pour et 2 abstentions (Mme GALLET, M. BARRE)

⇒ Adopte les avenants concernant la réalisation des VRD et paysagement du projet de restructuration du centre ville pour des montants de 5 902,05 € H.T et 9 112,50 € H.T,

A l'unanimité, adopte :

⇒ le compte-rendu annuel 2007 de la Fédération Départementale de l'Energie pour les concessions d'exploitation de l'électricité et du gaz,

⇒ le rapport d'activités de la sté SAMEE pour la saison 2007/2008 pour l'exploitation du chauffage des bâtiments communaux,

⇒ les tarifs (40 € par an et par famille et 15 € pour les courriérois) le règlement et les horaires de la médiathèque, ainsi que les tarifs du cyber-centre,

⇒ le prix des places cinéma à 3 € pendant l'opération « La Fête du Cinéma 2009 » prévue du 27 juin au 3 juillet inclus. La nouvelle formule est la suivante : pour l'achat d'une première place au tarif habituel de la séance, un pass est remis aux spectateurs. Il leur donne droit à toutes les entrées suivantes au tarif exceptionnel de 3 € la place, pendant les 7 jours de la manifestation, et ce dans toutes les salles participantes.

⇒ le prix des places (6 € et 4 €) du spectacle « Hip Hop Aura » qui aura lieu le 20 novembre à la salle de l'Harmonie,

⇒ le projet de télésurveillance afin de sécuriser la médiathèque, la Maison de Services Publics, le multiaccueil « La Ribambelle » et la salle Rabelais. L'estimation de ce projet est de 35 000 € et peut bénéficier de subventions de l'Etat entre 30 et 50%,

⇒ la modification du guide des procédures adopté le 24 juin 2008, en remplaçant les montants de 4 000 € H.T et 10 000 € H.T par celui de 20 000 € H.T conformément à la loi de Finances rectificative du Plan de relance de l'Economie,

⇒ l'avenant n°1 au contrat d'assurance « véhicules » d'un montant de 1 566,87 € TTC,

⇒ une motion relative au projet de réforme des collectivités territoriales.



Le Maire,

Christine Pilch

C. PILCH.